

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 du mois de février, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, conformément à la convocation adressée par Madame Marie- Hélène Leroy, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 4 février 2025

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt, Laudoux, Morel, Lasselin, Richard, Fleurquin, Glineur, Eickmayer, Silvert.
Messieurs Dévenot, Baelus, Fleury, Dessaint, Coquelle, Eve, Roche, Jouvenet, Debaisieux, Sieradzki, Mroczkowski.

Etaient excusés :

Madame Lukowiak procuration à Monsieur Baelus.
Madame Thelliez procuration à Madame Richard.
Madame Boleux procuration à Monsieur Mroczkowski.
Monsieur Feledy procuration à Monsieur Devenot.
Monsieur Szatan procuration à Madame Leroy

Etaient absents :

Madame Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :
Madame Richard

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

1) Rapport d'orientation budgétaire pour 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires, préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport a été élaboré à partir des informations actuellement disponibles.
Des évolutions seront possibles jusqu'au vote du budget selon les données.

CONTEXTE ECONOMIQUE :

L'étude des prévisions s'avère de nouveau compliqué : la situation internationale et nationale est incertaine et peut évoluer rapidement.

Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances 2025.

1- EUROPEEN :

Taux de croissance	2020	2021	2022	2023	2024
	-6%	5%	3,1%	0,3%	0,4%

2-NATIONAL :

	2020 2021	2022	2023	2024
Taux de croissance		2,5%	0,2%	0,3%
Dotations aux collectivités	stabilité	210 millions	320 millions	

L'Etat doit réduire de façon très importante ses dépenses.

Les perspectives pour les collectivités locales s'annoncent difficiles.

Il est prévu le maintien des dispositions de l'année 2024, dans l'attente du vote de la loi de finances pour 2025.

Dans ce contexte, nous souhaitons assurer la stabilité fiscale communale, tout en poursuivant nos investissements.

3-COMMUNAL :

COMPTES ADMINISTRATIFS :

Le compte administratif provisoire de l'année 2024 permet, de constater un solde:

-en fonctionnement de 1.000.165,53€

-et en investissement de 1.918.357,08€

	CA 2024 provisoire
Recettes fonctionnement	3.812.274,25
Dépenses fonctionnement	3.465.992,22
solde	346.282,03 + report 653.883,50 =1.000.165,53
Recettes investissement	1.171.595,25
Dépenses investissement	646.072,69
Solde	525.522,56 + report 1.392.834,98 =1.918.357,54
RAR (Restes à Réaliser)	Recettes 0 Dépenses -618.312,46 =1.300.045,08
	Auto Financement en Investissement 1.300.045,08

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE RESTE POSITIVE AVEC UN RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENTAIRE.

FONCTIONNEMENT

RECETTES EN FONCTIONNEMENT :

* IMPOTS DIRECTS :

Taux	2024
Taxe habitation	21,43%
Taxe foncière (bâti)	28,59% + taxe du Département
TF (non bâti)	76,54%
Montant des impôts perçus	1.916.131,00

DOTATIONS :

Évolution de ces concours	2024
DGF	721.201€
Dotation solidarité rurale	242.779€
Dotation Nationale de Péréquation	197.530€
FPIC Fonds péréquation intercommunal communal	96.313€
Dotation CCCO	3.803€

Il est proposé d'envisager des recettes pour un montant inférieur, en raison du contexte économique.

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT :

*CHARGES :

	2024
Chapitre 11 Charges à caractère général	1.225.258,53
Chapitre 12 Charge de personnel	1.545.048,02

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	478.435,95
Chapitre 66 Charges financières	62.917,99

	2024
Entretien et Travaux dans les Bâtiments Fonctionnement Compte 615	162.822€
Energies : Electricité et gaz	148.438€ (pour info en 2023 : 228.983€)
ALSH Accueil de loisirs sans hébergement	178.069€ (pour info en recettes : 51.220€)

EMPRUNTS :

	2024
Emprunt : Capital restant dû	2.499.119,43€

PROJETS ET CONTRIBUTIONS POUR 2025

Travaux :

- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie
- Vérification des bâtiments et des extincteurs

SDIS :

- Contribution obligatoire au SDIS (144.414€ pour 2025)

Ecoles :

- Contribution pour la caisse des écoles

- Un voyage de fin d'année organisé pour les CM2
(coût estimé : 2.500€)
- Pour Noël : projections de films, brioches, friandises, livres offerts aux élèves

Citoyenneté :

- la formation aux gestes de secours pour les enfants de grande section des 3 écoles maternelles et les enfants des classes CM1 en école primaire
- les opérations dans le cadre du quartier prioritaire
- le renouvellement des quartiers d'été
- le renouvellement d' »Automne en culture »

Associations :

- Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale. Il est proposé de renouveler cette participation. (en 2024 : 1.155€)
- Reconstitution des subventions aux associations
- Reconstitution de « assos en fête »

Communication :

- Bulletins municipaux
- Calendrier
- Application « panneau pocket »
- Site Facebook et site Instagram

Enfance et famille :

- Accueil des enfants dès l'âge de 3 ans pour le péri-scolaire matin et soir
- Accueil des enfants pour les mercredis et les vacances scolaires
- Reconstitution des actions dans le cadre de la semaine bleue

Affaires sociales :

- Colis des aînés
- Cadeaux pour la fête des mères

Fêtes :

- Reconstitution des fêtes communales
- En 2025, cinquantième anniversaire de la fête du Chaufour

EN INVESTISSEMENT :

RECETTES EN INVESTISSEMENT ESTIMEES :

Prévisions pour 2025	
Report excédent de 2024	1.918.357,54€
Produit des cessions immobilières	5.000,00€
FCTVA (fonds compensation TVA)	118.235,57€
Taxe d'aménagement	10.000,00€
Excédent de fonctionnement	350.000,00€

Remboursements des prêts communaux	1.000,00€
Amortissements	141.927,54€
TOTAL	2.544.520,65€

DEPENSES EN INVESTISSEMENT :

Comptes 21 et 23	2024
Total 21 + 23	646.072,69€
Travaux Et investissements divers	-Chaudière de la Poste -Fenêtres et portes école Louise Michel -caméras de surveillance -acquisition du minibus -matériels divers informatique -matériels divers -réfection de l'éclairage public -études sur les bâtiments communaux, dont la salle du Petit Paris

TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2025 :

(Dont les RAR : restes à réalisés reportés sur 2025)

RAR :	
Chauffe-eau salle coquelet	968,40€
Diagnostic amiante salle petit paris	1.020,00€
Pose filet protection église	9.828,00€
Remplacement matériel informatique	5.832,00€
Remplacement serveur informatique en mairie	10.744,16€
Signalisations « pietos »	3.666,00€
Mission CSP travaux salle petit paris	3.846,00€
	3.024,00€
Honoraires architecte	11.232,00€
Etude pour des travaux des bâtiments scolaires	83.160,00€
Etude pour des travaux (presbytère/dispensaire)	25.440,00€
AMO travaux salle petit paris	1.140,00€
Architecte salle petit paris	8.064,00€
Eclairage public – stade	30.052,80€
Phase 1	93.967,14€
Phase 2	268.000,80€
Travaux rue du calvaire	33.000,00€
	3.618,32€
	16.098,84€
	4.800,00€
	810,00€
TOTAL RAR	618.312,46€

OUVERTURES DE CREDITS (voir le tableau au point N°2)	316.400,00€
Projet de travaux pour le presbytère	

CAF : CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

	2024
CAF (capacité d'Autofinancement) Brute (recettes moins dépenses moins cessions du compte 775)	346.283,03€
CAF nette (CAF brute moins remboursement du capital des emprunts)	346.283,03€ -264.320,92€ =81.962,11€

La situation de la commune reste positive, avec une politique de gestion attentive du budget communal.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

2) Ouverture des crédits

Ouvertures de crédits budgétaires pour la section d'investissement.

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote de budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur

autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt ») : 2 341 868.14€.

Montant maximum de l'ouverture des crédits : **585 467,03€** soit 25% de 2 341 868.14€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Imputation	Libellé	Montant
165 / 01	Remboursement de cautions reçues	2 000.00€
TOTAL CHAP 16 (a)		2 000.00€
202 / 845	Plan parcellaire -Rue MEDOC	2 400.00€
2051 / 020	Logiciel comptabilité	12 500.00€
TOTAL CHAP 20 (b)		14 900.00€
21351 / 020	Installations générales des constructions – bâtiments publics	20 000.00€
21351 / 211	Installations générales des constructions – bâtiments publics – écoles maternelles	15 000.00€
21351 / 212	Installations générales des constructions – bâtiments publics – écoles primaires	15 000.00€
21351 / 321	Installations générales des constructions – bâtiments publics – salles de sports	15 000.00€
21838 / 020	Autre matériel informatique	12 000.00€
21841 / 211	Matériel de bureau et mobilier scolaire	7 000.00€
2188 / 020	Autres immobilisations corporelles – Panneaux élections	7 500.00€
2188 / 028	Autres immobilisations corporelles - ST	3 000.00€
	Podium mobile	25 000.00€
2188 / 321	Tapis de sol – SDS Coquelet	30 000.00€
TOTAL CHAP 21(c)		149 500.00€
2313 / 020	Construction en cours – Salle du Petit Paris	150 000.00€
TOTAL CHAP 23 (d)		150 000.00€
TOTAL (a+b+c+d)		316 400.00€

Le Conseil Municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipations au budget primitif de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'ouverture des crédits comme défini ci-dessus

3) Comptabilité

Lors de la séance du 10/04/2024, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2024 correspondant à la norme M57, et a autorisé Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Mme le Maire informe donc le Conseil Municipal, qu'il y a eu lieu de passer les écritures ci-dessous afin d'ajuster les crédits du chapitre 014 « Atténuations de charges », afin de rembourser la société ENGIE à la suite d'un trop perçu de la taxe sur l'électricité (TICFE).

Les écritures comptables :

- Chap.011 - Art 60612 / 025 : - 3.00€
- Chap. 014- Art 7398/ 01 : +3.00€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise les écritures comptables telles que définies ci-dessus.

4) FETES

- Madame le Maire sollicite l'autorisation d'effectuer le paiement des factures concernant les fêtes de NOEL :
 - La sté Dehaese pour les sapins pour un montant total TTC de 553,20€
 - La sté Comax pour 400 sachets de bonbons, soit un total TTC de 1.160€
 - La sté Comax pour 180 sachets de bonbons, soit un total de 522€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le paiement des factures à :

- **La sté Dehaese pour les sapins pour un montant total TTC de 553,20€**
- **La sté Comax pour 400 sachets de bonbons, soit un total TTC de 1.160€**
- **La sté Comax pour 180 sachets de bonbons, soit un total de 522€**

Madame le maire sollicite le conseil municipal, afin de rajouter la commission des fêtes à l'ordre du jour.

- Commission des fêtes du 7 Février 2025

La commission des fêtes s'est réunie sous la présidence de Monsieur DEVENOT,

Etaient présents :

Mesdames Laudoux, Glineur, Thelliez, Richard, Morel.

Messieurs Devenot, Roche, Mroczkowski, Feledy,

Etaient excusés :

Mesdames Leroy, Lasselin

Messieurs Jouvenet, Debaisieux

Monsieur Devenot indique que pour les 50 ans de la fête du Chaufour 3 sociétés ont déposé des propositions.

Osmoz,

Benoit Martel,

Top Régie

Benoit MARTEL a proposé des tribute(Tribute GOLDMAN, Tribute Eddy Mitchell, Tribute Bernard Lavilliers.)

Osmoz a proposé : des comédies musicales, 3 cafés Gourmand, la petite culotte, Dave, GBB, Lââm, L5.

Top régie a proposé : Gwenn (présentatrice), Mad'moiselle Agathe (interprète de tubes au Saxo) et Patrick Sébastien.

Le car podium est compris dans le prix

La commission décide à l'unanimité de retenir la proposition de Top Régie : Gwenn, Mad'moiselle Agathe et Patrick Sébastien pour un coût de 46736,50€ TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir la proposition de Top Régie pour un montant de 46736,50€.

5) Convention avec SOS Animaux de Pecquencourt

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de fourrière avec SOS animaux de Pecquencourt. Le coût forfaitaire pour l'année 2025 est de 3.500€ (coût identique en 2024)

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de fourrière avec SOS animaux de Pecquencourt pour un coût forfaitaire de 3500€ en 2025.

6) MATCH : ouvertures dominicales

Madame le Maire informe que Match sollicite un deuxième examen de leur demande d'ouvertures dominicales, pour les dimanches :

-29/6/2025

-24 et 31/8/2025

-7/9/2025

-2/16/23/30 - 11/2025

-7/14/21/28 – 12/2025

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise les ouvertures dominicales selon les dates demandées ci-dessus.

7) Vente de la parcelle rue des Lilas

Madame le Maire sollicite l'autorisation de déclasser la parcelle AC 656, appartenant au domaine public, pour l'intégrer dans le domaine privé communal.

Il est proposé :

- de constater la désaffectation de ce terrain à l'usage direct du public, qui est un espace vert de 207 m², situé contre les parcelles AC 330 et 331 appartenant à un propriétaire privé, pour la vente à ce propriétaire, Mr Degezelle.

-de prononcer le déclassement du domaine public communal pour intégrer dans le domaine privé communal la parcelle AC 656

-d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

-constate la désaffectation de ce terrain à l'usage direct du public, qui est un espace vert de 207 m², situé contre les parcelles AC 330 et 331 appartenant à un propriétaire privé, pour la vente à ce propriétaire , Mr Degezelle.

-autorise le déclassement du domaine public communal pour intégrer dans le domaine privé communal la parcelle AC 656

-autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

8) Acquisition d'un terrain rue St Estephe

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'acquérir la parcelle AH 84 appartenant à Maisons et cités, située rue St Estèphe (angle avec l'avenue Concorde)

La valeur indiquée par l'avis des domaines est de 3.500€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer tous les documents se référant à l'acquisition du terrain rue St Estephe.

9) Nomination des membres de l'association foncière de remembrement

Madame le Maire informe que les membres pour l'association foncière de remembrement doivent être désignés.

- Le mandat était de 6 ans (2018/2024) et doit être renouvelé
- Pour 2025/2031, 5 candidatures sont soumises au vote du conseil municipal :
 - Titulaires: Mr Deloffre, Mr Roussel, Mr JL Tison
 - Suppléants: Mr Buisset, Mr Sébastien Delval

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité désigne les membres de l'AFR comme suit :

- **Titulaires: Mr Deloffre, Mr Roussel, Mr JL Tison**
- **Suppléants: Mr Buisset, Mr Sébastien Delval**

10) Questions diverses

- **Madame le Maire sollicite un ajout concernant la nouvelle dénomination de l'EPCI suite au passage en communauté d'agglomération :**

Objet : Ratification du changement de dénomination de la « Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent » en « Cœur d'Ostrevent Agglo »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent en date du 28 novembre 2024 portant sur le changement de dénomination en Cœur d'Ostrevent Agglo;

Vu la consultation des communes membres par l'EPCI concernant ce changement de dénomination ;

Vu la nécessité pour la commune de se prononcer sur cette modification ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent a engagé une réflexion sur son identité et sa communication afin de renforcer sa visibilité et sa cohésion territoriale ;

Considérant que la nouvelle dénomination proposée, Cœur d'Ostrevent Agglo, reflète mieux les réalités géographiques, historiques et économiques du territoire ;

Considérant que ce changement de nom ne modifie en rien les compétences, les statuts ou le fonctionnement de l'EPCI, mais vise à renforcer son attractivité et sa lisibilité ;

Considérant que la commune d'Auberchicourt a été consultée et a exprimé un avis favorable à cette modification ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le changement de dénomination de Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent en Cœur d'Ostrevent Agglo,
- De charger le maire de la commune de notifier la présente délibération à Cœur d'Ostrevent Agglo, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour accompagner cette modification,
- De transmettre la présente délibération aux services de l'État compétents et aux autres partenaires concernés.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le changement de dénomination de Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent en Cœur d'Ostrevent Agglo,**
- **Charge Madame le maire de la commune de notifier la présente délibération à Cœur d'Ostrevent Agglo, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour accompagner cette modification,**
- **Demande de transmettre la présente délibération aux services de l'État compétents et aux autres partenaires concernés.**

➤ **Madame le Maire sollicite un ajout pour les avenants avec Maisons et Cités et la SIA pour les conventions TFPB**

Suite à la signature des conventions d'engagements TFPB 2025-2030 avec les différents bailleurs signataires, un avenant doit être écrit détaillant le programme d'actions et les montants annuels attribués pour chaque bailleurs engagés sur l'année 2025:

- Maisons et Cites: 7863,67€ d'enveloppe annuelle pour un total de 57 logements situés en zone QPV. Le projet vise la création d'un tiers lieu situé rue d'Auxerre. (Loyers + charges)

-SIA Habitat: 6078€ d'enveloppe annuelle pour un total de 30 logements situés en zone QPV. Le projet cible des actions en faveur du lien social avec les habitants (permanence d'agence mobile du bailleur + temps forts d'animations intergénérationnelles)

Autorisation pour Mme le Maire de signer les avenants à venir relatifs aux programmes d'actions cités ci-dessus.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer les avenants à venir relatifs aux programmes d'actions cités ci-dessus.

- Madame le Maire informe que le SAGE Scarpe aval a mis en ligne son tableau de bord, établissant l'état des lieux scientifiques du territoire, avec l'évolution , les travaux, la ressource en eau sur le site internet : <https://www.sage-scarpe-aval.fr/tableaux-de-bord>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50